

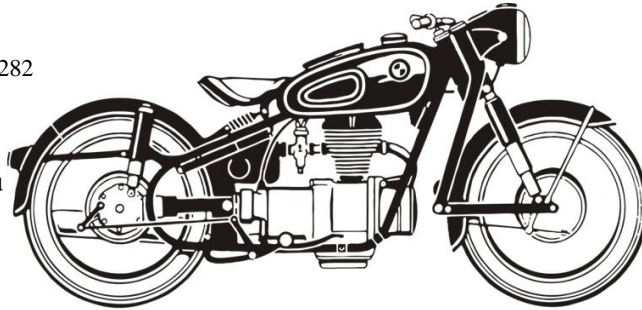
CHEMIN DE FER A VAPEUR DES 3 VALLEES ASBL

Siège social : Dépôt des locomotives – Chaussée de Givet 49 – 5660 Mariembourg



TVA BE 0413.737.365
ING : 360-0052262-82
IBAN : BE25 3600 0522 6282
BIC : BBRUBEBB
Tél. : 060 / 31 24 40
Fax : 060/ 34 66 76
secretariat@cfv3v.eu
www.cfv3v.eu

Exposition de véhicules anciens



Mariembourg, avril 2018

Objet : Festival Vapeur & exposition de véhicules anciens (auto & moto)

Mesdames, Messieurs,
Chers propriétaires de véhicules ancêtres,

Le Chemin de Fer à Vapeur des 3 Vallées fête cette année son 45^{ème} anniversaire les 22 & 23 septembre 2018.

Pendant tout le week-end, nous vous invitons à exposer vos véhicules ancêtres sur notre site de Treignes. Vous bénéficierez ainsi de l'entrée gratuite à cet événement ! L'occasion de se retrouver entre passionnés de mécaniques de légendes au cœur de ce festival qui accueille plus de 5.000 visiteurs.

Vous êtes commerçants ou vendeur d'articles neufs ou d'occasion ? Vous pouvez également réserver un stand sur le site de Treignes durant cet événement. Contactez-nous pour toutes informations...

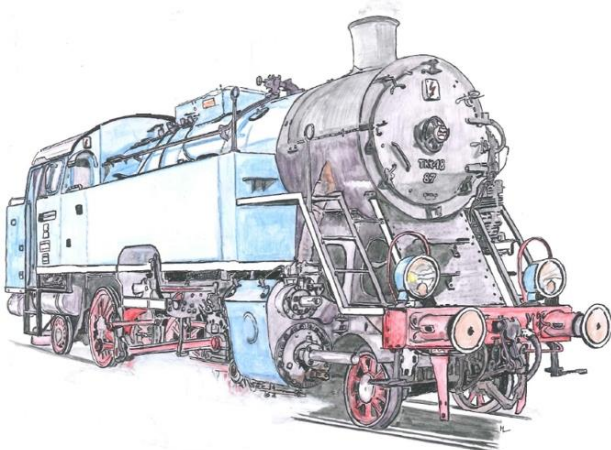
Nos trains à vapeur circulent entre Mariembourg et Treignes tout au long du week-end. Nous proposons de nombreuses animations, bourse de modélisme, musique et petite restauration, ...

Veillez trouver ci-joint les conditions de participation à cet événement « à toute vapeur » !

Contact et informations :

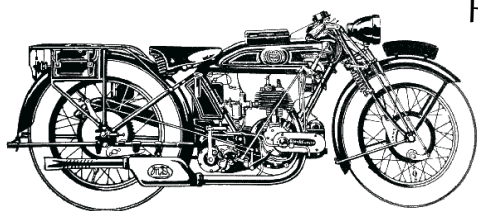
Chemin de Fer à Vapeur des 3 Vallées
49, Chaussée de Givet 5660 Mariembourg
Tél : +32 (0)60/312440
secretariat@cfv3v.eu

Au plaisir de vous accueillir au Chemin de Fer à Vapeur des 3 Vallées,



Relations Publiques C.F.V.3.V

Guillaume Allard



Formulaire « exposants » : Treignes

Exposition véhicules anciens



Nom du club :

Nom et prénom exposant 1 :

Nom et prénom exposant 2 :

Autres accompagnants payants :

Adresse :

Code postal :

Localité :

Pays :

E-mail :

TEL. : GSM :

Type de véhicule :

Numéro de plaque :

.....

Date souhaitée :

Samedi 22/09

Dimanche 23/09

Week-end complet

Heure d'arrivée :

Bon de confirmation à renvoyer au :

Chemin de Fer à Vapeur des 3 Vallées

Dépôt des locomotives – Chaussée de Givet 49 – 5660 Mariembourg



Tél. : +32 (0) 60 / 31 24 40

Fax : +32 (0) 60/ 34 66 76

secretariat@cfv3v.eu

Signature :



Festival Vapeur : 22 & 23 septembre 2018

Exposition véhicules anciens :

Nous offrons l'accès gratuit au Festival Vapeur (Maximum 2 entrées gratuites par véhicule)

Voyages en train & musée compris dans l'accès + 1 carte boissons par personne (max. 2 cartes/véhicule)

(Valeur globale : 100 €/week-end)

Conditions de participation :

- Les propriétaires de véhicules anciens (voiture ou moto) peuvent exposer leurs véhicules durant 1 journée ou pour le week-end complet **sur le site de Treignes** uniquement avec réservation au préalable via le document de confirmation « exposants » ci-joint.
- Arrivée sur le site entre 9h00 et 11h00 maximum et sortie du site à partir de 17h30. Un parking spécial sera réservé pour l'exposition des véhicules anciens sur le site de Treignes.
- Maximum 2 entrées et cartes boissons offertes par véhicule exposé. Les accompagnants peuvent acheter sur place une entrée au site au prix de 5 €/adulte & 2,50 €/enfant (6 à 12 ans) ou avec voyages en train et musée pour la journée au prix de 20 €/adulte & 14 €/enfant (6 à 12 ans). Accès gratuit pour les enfants en dessous de 6 ans.
- Le CFV3V ne prend pas en charge le logement des exposants durant l'événement à l'exception d'un parking qui est équipé pour accueillir les caravanes ou mobil-homes avec accès à l'eau et l'électricité. Pour les hôtels, gîtes, ou campings dans la région, veuillez contactez l'office du tourisme de Viroinval au 060/31.16.35

Règlement :

- Le Festival Vapeur est un événement ouvert aux véhicules anciens (voitures ou motos construites avant les années 90). Cette exposition est ouverte à toutes les marques.
- Les voitures tractant un plateau sont autorisées le temps de décharger et de positionner la voiture participant à l'exposition. Ces véhicules et leur remorque devront être stationnés aux emplacements prévus à cet effet.
- Le véhicule et le conducteur doivent être couverts par une assurance. L'organisateur n'est pas responsable des éventuelles dégradations ou heurts dans les dépendances du chemin de fer.
- Les participants doivent respecter le « Code de la route » Belge et la tranquillité du voisinage.
- Les organisateurs peuvent à tout moment exclure un participant, temporairement ou de façon permanente, s'il met en danger d'autres participants, des visiteurs, le voisinage ou à cause d'un abus d'alcool.
- Si vous décidez de faire de la mécanique dans quelque partie de l'exposition que ce soit, une couverture de protection étanche pour le sol doit être posée sous le véhicule.
- La vitesse limite sur le site de Treignes est de **5 km/h**.

Lorsque vous entrez dans l'enceinte du site de Treignes, vous êtes automatiquement d'accord avec ces règles. L'organisation se réserve le droit de modifier ces règles sans préavis.

Date et Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :